

Rapport du Conseil communal au Conseil général, à l'appui du point 5 de l'ordre du jour de la séance du 11 décembre 2007

BUDGET 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 4,9 de notre règlement général de commune, nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de budget que nous avons préparé pour l'an prochain.

Celui-ci comprend les comptes de fonctionnement et d'investissement qui se résument comme suit :

- **Compte de fonctionnement :**

Charges	CHF	2'348'350.—
<u>Revenus</u>	CHF	<u>-2'213'070.—</u>
Déficit du compte de fonctionnement	CHF	135'280.—

Les commentaires de chaque rubrique vous donneront des explications plus détaillées. Globalement, nous pouvons formuler les remarques suivantes :

- 0. *Administration* : Il n'y a pas d'augmentation par rapport à 2007. L'augmentation salariale est conforme au statut de la fonction publique. La baisse par rapport à 2006, résulte du travail de l'ex-administratrice et de son successeur travaillant en duo pendant 3 mois.
- 01. *Sécurité publique* : La plus forte augmentation des charges par rapport aux années précédentes provient de ce chapitre. En effet, suite à un contrôle par une entreprise spécialisée, il s'avère que plusieurs de nos hydrantes devront être remplacées ou réparées, afin de pouvoir garantir leur utilisation en cas d'incendie.
- 02. *Enseignement et formation* : le domaine de la formation étant coûteux, les charges y relatives pèsent lourdement sur le budget. L'augmentation de la charge nette par rapport aux années précédentes, résulte principalement de la nouvelle organisation des transports, de la suppression de la subvention cantonale pour ces derniers, de la scolarisation de nos élèves « hors de nos murs » et de la légère baisse de fréquentation des élèves de Montézillon (commune de Rochefort).
- 03. *Culture – loisirs - sports* : une nouvelle répartition plus précise des heures de l'employé communal, entretenant la place de jeux, augmente la charge, mais n'influence pas le résultat global.
- 04. *Santé* : le nouveau complexe de la Maladière principalement, fait passer notre charge par habitant, entre 2006 et 2008, de CHF 20.76 à CHF 28.80 pour le service d'ambulance.

- 05. *Prévoyance sociale* : l'on constate à nouveau une augmentation des coûts de l'action sociale, ceci malgré la reprise économique, dont les personnes avec peu ou sans formation ne profitent que peu. De plus, le durcissement des critères pour l'obtention d'une rente invalidité, renvoie une certaine catégorie de personnes vers l'aide sociale.
- 06. *Trafic* : l'hiver rigoureux de 2005-2006, a particulièrement péjoré les comptes 2006. Une légère augmentation par rapport au budget 2007, résulte de travaux de réfection d'une route.
- 07. *Protection et aménagement de l'environnement* : une diminution des charges est particulièrement marquée dans le chapitre de l'eau, où notre nouvelle collaboration dans le cadre du syndicat porte ses fruits. Elle évitera une hausse du prix de l'eau, qui aurait sans doute dû intervenir à court terme. Nous relevons une augmentation des coûts du traitement des déchets.
- 08. *Economie Publique* : nos comptes devraient à nouveau pouvoir profiter des prix intéressants sur le marché du bois et entraîner un bon résultat.
- 09. *Finance et impôts* : à l'instar de l'enseignement, cette rubrique influence très fortement nos comptes. Dans les effets positifs, nous pouvons relever une hausse du revenu moyen de nos contribuables (personnes physiques), d'environ 3.5% entre 2006 et 2007. De plus, évidemment, notre hausse de coefficient a joué le premier rôle dans la baisse du déficit. Cependant, des nouvelles modifications de la loi sur les contributions directes (LCdir) impacteront négativement nos comptes 2008, mais l'évolution favorable de la conjoncture devrait pouvoir absorber cette perte. Dès lors, nous ne pouvons prévoir une progression de nos recettes fiscales, mais plutôt une stagnation. Pour terminer, nous devons déplorer une nouvelle hausse de la péréquation financière, par rapport aux chiffrages établis en début d'année 2007.

• **Compte des investissements**

Dépenses	CHF	23'500.—
<u>Recettes</u>	CHF	<u>0.—</u>
Investissements nets	CHF	23'500.—

Les investissements concernent les panneaux triangulaires pour les passages pour piétons et la télégestion, conformément aux crédits votés le 27 septembre 2007.

En résumé, au vu de la situation, le conseil communal devra prendre toutes les mesures nécessaires afin de tenir le budget et éviter toute dépense « inutile ». Des éléments comme une nouvelle hausse des revenus ou le subventionnement des transports scolaires, pourraient bien-entendu améliorer ce résultat. Le Conseil communal se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le Conseil communal

Montmollin, le 19 novembre 2007